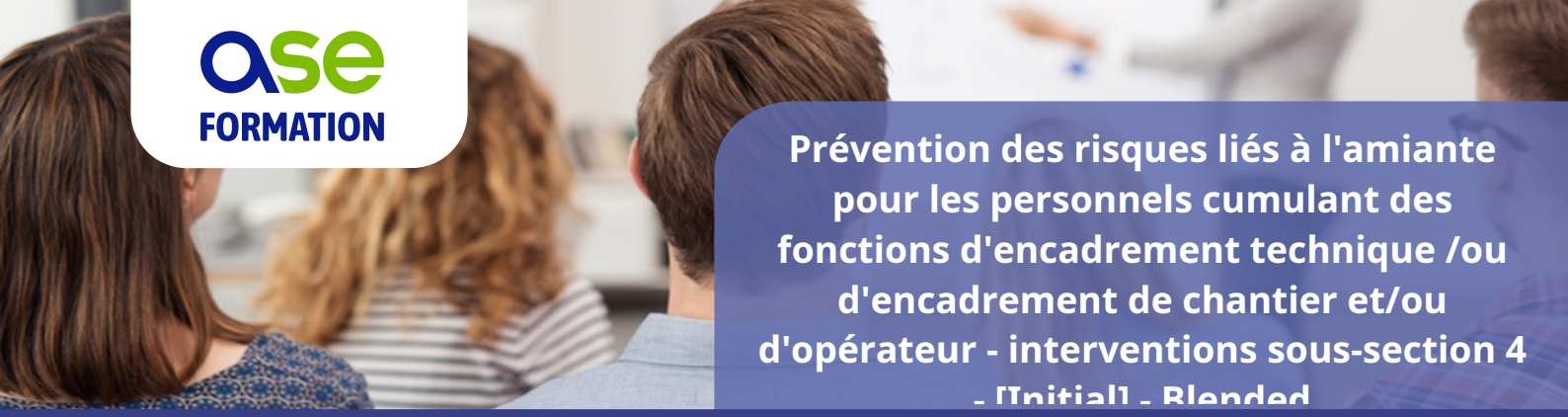


Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4 - [Initial] - Blended

Multimodalité – Obligation de suivre la formation théorique en intégralité avant la journée pratique
Théorie 100% E-learning (28h) Un minimum de 15 jours est requis pour suivre le module intégralement avant de pouvoir suivre la partie pratique. Le stagiaire adapte son rythme d'apprentissage
Pratique en présentiel (7h)

35 heures

TARIF PUBLIC
A partir de 1 060,00 €

DÉLAI D'ACCÈS
Admission sur dossier et accès à la formation sous 48h

NATURE DE L'ACTION
PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION
Quiz d'auto-évaluation à réaliser tout au long du parcours en e-learning.
Examen de validation des acquis : Evaluation théorique de 20 minutes sur la base d'un QCM et/ou de questions à réponses courtes ; Evaluation pratique d'une heure portant sur l'analyse d'une mise en situation. A l'issue de la formation et selon la réussite de l'évaluation des acquis, validation de la formation par le formateur

FORMALISATION
Attestation de compétence

PARTICIPANTS

PUBLIC

Toutes personnes soumises au respect de la règlementation du code du travail en tant que public Cumul des Fonctions (Opérateur de chantier, Encadrant de chantier et Encadrant technique).

PRÉREQUIS

- Attestation d'aptitude médicale au poste de travail du travailleur
- Maîtrise de la langue française : lu, parlé, écrit
- Pré requis technique : Disposer d'un terminal type ordinateur ou PC ou tablette, d'une connexion internet; caméra et microphone

OBJECTIFS

Répondre aux exigences de l'Arrêté du 23 Février 2012, « sous-section 4 » destiné aux personnes susceptibles de libérer des fibres d'amiante et du code du travail en tant que public "Cumul des Fonctions" (Opérateur de chantier, Encadrant de chantier et Encadrant technique).

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entrainer la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'empoussièrement et d'exposition induits ;
- Appliquer les principes généraux de ventilation et de captation des poussières à la source et/ou faire appliquer les principes de ventilation et de captation des poussières à la source ;
- Sur la base de l'évaluation des risques, établir un mode opératoire articulé, selon les cas, avec un plan de prévention ou un PPSPS et/ou le faire appliquer et/ou l'appliquer ;
- Définir et/ou faire appliquer et/ou appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4 - [Initial] - Blended

PROGRAMME

Formation conforme au référentiel de la fiche RS6420 : Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4
Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ; Appliquer les principes généraux de ventilation et de captation des poussières à la source et/ou faire appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ; Sur la base de l'évaluation des risques, établir un mode opératoire articulé, selon les cas, avec un plan de prévention ou un PPSPS et/ou le faire appliquer et/ou l'appliquer ;
Définir et/ou faire appliquer et/ou appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

FORMATEURS

Formateur salariés et/ou partenaires, experts dans le domaine du risque amiante

MOYENS PEDAGOGIQUES

E-learning : Accès à la plateforme LMS (Learning Management System) et au support digital (24h/7j) durant 1 mois. Ouverture sous 48h maximum Présentation sous forme de diapositives commentées, vidéos de formation en ligne enregistrées (pas de direct), exercices théoriques (type QCM).
Les délais d'assistance technique au stagiaire (lorsque l'aide n'est pas apportée immédiatement) sont de 48h maximum soit par téléphone (04.66.21.21.46) ou depuis le forum de discussion
Présentiel : Présentation sur vidéoprojecteur - Mise en situation individuelle, réalisation de travaux pratiques, port des EPI – En support la plateforme pédagogique règlementaire ainsi que du matériel pédagogique.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public disposant d'un handicap à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation.
Plus d'infos sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits ou sur www.agefiph.fr
Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable), celles de nos partenaires ou en location (ERP) accessible PSH.
Pour toute question notre référent Handicap est joignable au 04.66.21.21.46.

SATISFACTION

Taux de satisfaction :
Variable non renseignée %
Taux de réponse : 96% (1202 participants ont répondu / 50 n'ont pas répondu)

ASE FORMATION
5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES
SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)
ASE-FORMATION.COM
04 66 21 21 46

Dernière modification le 05/11/2026 par KELLER Valérie